

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Mercredi 19 juin 2019-19h00-**

David KIMELFELD

Le mercredi 19 juin 2019 à 19h00, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le 12 juin 2019 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Madame Schell.

Je sou mets cette proposition au vote. Il n'y a pas d'opposition.

C'est Madame Schell qui va assurer les fonctions de secrétaire et qui va procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Valérie Schell, Sylvie Palomino, Geoffroy Bertholle, Etienne Tête, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Anne Mignotte, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon, Josselin Edouard.

Absents excusés : Etienne Tête, Abdelkader Selmi

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 7 mai 2019. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 7 mai 2019 sont adoptés à l'unanimité.

4-19-613-30626- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - approbation de conventions

Monsieur le maire et chers collègues, permettez-moi d'associer les délibérations suivantes à savoir la 30626, la 30594, la 30593, la 30592 et la 30317 en une seule intervention de ma part. Elle concerne l'attribution d'aides financières pour le fonctionnement et sur des projets culturels. Toute une série d'associations, de compagnies, de lieux autour du théâtre, de la danse, des arts visuels et de la musique. Ainsi 104 structures sont proposées avec leur projet détaillé dans toutes ces délibérations que je viens d'énumérer pour un montant global de 656 800 euros. Les critères qui retiennent l'attention pour une aide financière sont : la qualité artistique, l'émergence, les actions sur le territoire, l'ouverture à tous les publics et le rayonnement national et international.

Je rappelle aussi que chaque année est remis en question les demandes, que rien n'est acquis, ni reconduit et le chiffrage s'adapte aux projets, aux besoins de la compagnie et des associations qui sont demandeuses.

Dans notre arrondissement, on va noter comme soutien :

Dans le théâtre, pour la compagnie du Chien Jaune avec Novembre des Canuts qui aura pour thème cette année : «REVoltes REVolutions, la part du REVe ?», la Colonie Bakakai, le Fenil Hirsute, L'Ineffable théâtre, le Second Tigre et dans les nouveaux : la Cie Voyageur Debout qui s'agrandit avec un deuxième local rue Colbert et pour votre information, c'est une compagnie qui revisite l'art du clown.

Dans les arts visuels : 3 structures dans le 4^e. Il y a une petite erreur : Frigo&Co Bellevue est dans le 1^{er} et pas le 4^e arrondissement. Je vous le signale. Nous sommes concernés par Aquarium avec 4000 euros, le Lyon BD festival pour son organisation à savoir 20000 euros et le document d'artistes autour de la région Auvergne Rhône-Alpes, de 3000 euros qui, pour votre information, s'agit de fonds documentaires en ligne- soutien aux artistes. Je vous signale toutefois que d'ici la fin de l'année, nous aurons une nouvelle salve d'associations à vous soumettre dans le registre de la culture en conseil d'arrondissement.

Dans le secteur de la musique, on retrouve Emelthée, 3000 euros, Quatuor Debussy, un véritable acteur de l'arrondissement soutenu par la Métropole, par la Ville de Lyon et surtout par l'arrondissement pour qu'il reste dans notre arrondissement. GMVL, 10000 euros et les Nouveaux Caractères, 7000.

Pour les musiques actuelles, par contre là, nous avons 2 nouvelles structures : Compagnie De l'autre côté du monde et Pigmaphone. Pour l'un 2000 et pour l'autre 1500.

Dans le secteur de la danse, idem, une nouvelle cie dont on connaissait la metteuse en scène, la chorégraphe, à savoir Natacha Paquignon qui a du coup développé un autre projet avec la cie Corps au Bord, qui allie notamment la danse et les nouvelles technologies, qui propose de pouvoir effectivement découvrir la danse sur des lieux improbables à travers smartphone, tablette... L'aide qui est apportée est de 2000 euros. Et on retrouve Collectif ES et Arscom. Merci à vous.

Anne Mignotte :

C'est juste une remarque en fait. L'association Lyon BD organisation a bénéficié en mars déjà, d'une subvention pour l'organisation de son festival, qui a lieu maintenant, on le voit sur les murs ici. Et nous nous réjouissons que sur cette nouvelle délibération, pour la première fois, cette association bénéficie d'une subvention pour son fonctionnement général puisque c'est en effet, comme j'en faisais la remarque en mars, une association qui a un rayonnement bien au-delà du territoire de Lyon. Donc on pense qu'elle mérite le soutien de toutes nos institutions locales. On votera bien entendu pour cette délibération.

19h10 arrivée de M Abdelkader Selmi

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-614-30594- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 131 800 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-615-30593- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 130 000 euros - enveloppe "Casino"- Approbation de conventions

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-616-30592- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 97 500 euros - Approbation d'une convention cadre avec la compagnie MPTA

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-617-30554- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS

OBJET : Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types

Nous sommes à quelques jours du 21 juin, jour dédié à la fête de la musique concernée par cette délibération.

Le soutien de la Ville de Lyon pour un montant de 26 080 euros porte sur l'aide technique et administrative, régie-son-lumière, scène et sur la communication avec un programme commun qui coordonne toutes les initiatives musicales. On pourra dire qu'effectivement cette année, la Ville de Lyon se transforme en véritable scène ouverte géante et offre une bonne part aux différentes pratiques, amateurs, professionnelles et représente tous les styles musicaux.

En nouveauté, il y aura l'ouverture du Centre nautique Tony Bertrand, l'Hôtel Dieu avec 4 scènes. On retrouvera sur la ville le Boulevard Electro & Indie. Cela représente comme en 2018, 19 porteurs de projets qui bénéficieront de ce soutien financier à savoir 60 groupes et plus de 200 musiciens. On retrouvera également des institutions qui ont répondu à l'appel et qui correspondent toutes aux préconisations définies sur le plan de la sécurité. Dans le 4^e arrondissement, on a déjà effectivement plus de 15 lieux dans la programmation. Ça part effectivement du quai de Saône avec le TAGALOU et l'esprit guinguette, place de la Croix-Rousse, Rockepamort, l'Hôpital de la Croix-Rousse, chorale des agents. On retrouvera de la musique classique à Cerisaie avec l'institut Suzuki, le quatuor Debussy à l'ESPE, le square Frangin avec la Petite boîte à musique qui mettra à l'honneur les enfants de 5 à 77 ans, des grands enfants, les terrasses et cafés. Une programmation effectivement variée qui invite tous les Croix-Roussiens à profiter de leur quartier, à en avoir plein les oreilles, à faire le plein musical et aussi bienvenue à tous les Lyonnais pour découvrir d'autres arrondissements.

Merci.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-618-30317- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à quatorze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 83 000 € - Approbation d'une convention cadre avec l'association After effects

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-619-30625- : RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DERCAMP

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées

19h20 arrivée de M Etienne Tête

Il concerne une nouvelle délibération pour la mise en place d'une convention de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aides alimentaires habilitées, ceci dans une volonté de limiter le gaspillage et bien entendu d'aider les personnes en difficulté. Il s'agit d'une convention avec trois associations que sont les Restos du Cœur du Rhône, le Chaînon Manquant, la fondation Armée du Salut : Arche de Noé. Il nous est également demandé d'approuver par cette délibération l'utilisation d'une plateforme internet gratuite Proxydon qui permet également de pouvoir redistribuer, dès qu'il y a des repas en trop, c'est mis sur cette plateforme, ce qui permet à plus d'une soixantaine d'associations de se porter candidates pour pouvoir les récupérer. Cette délibération fait suite à un travail engagé par Guy Corazzol depuis quelques années en lien avec l'ensemble des Adjointes à l'éducation des arrondissements. Notamment avec le fournisseur des restaurants scolaires où il y a tout un travail qui a été fait sur la diminution du nombre de repas commandés en vue d'être distribués aux enfants. Et il y a à peu près une baisse de 40%. Les parents vont avoir l'opportunité, 48h à l'avance maintenant de pouvoir annuler les repas également si l'enfant était indisponible. Et je tenais à saluer également le travail de notre Adjointe Sylvie Palomino qui a travaillé avec des écoles, notamment l'école Cornier. Au-delà de l'optimisation des commandes et éviter le gaspillage, tout un travail également sur la mise en place de tris sélectifs, d'un accompagnement pédagogique, la possibilité pour les jeunes avec des menus tests d'identifier, de choisir les menus, ce qu'ils souhaitent manger et également bien sûr un travail sur le bio dans nos écoles. Voilà et je vous demande d'approuver cette délibération.

Marie Agnès Cabot :

Bien sûr, nous allons soutenir cette démarche qui aurait dû être une évidence bien avant, avec quelques innovations ou des questions qu'on aimerait proposer, mais je pense que vous y avez déjà pensé. Que le transport des aliments se fasse dès à présent dans des contenants inox pour éviter le plastique, puisque les plastiques, même recyclables, ne le sont pas totalement, et j'aimerais donc voir un peu comment ça peut être fait, même si c'est plus lourd, voir un peu s'il y a une réflexion à ce niveau-là. En profiter, pour, en amont, toujours proposer une alimentation plus locale et bio bien évidemment et plus de repas végétariens. Avec une diminution des portions dans les écoles maternelles, parce que les portions ont été démontrées plus importantes, donc savoir s'il était possible, dès à présent, de les diminuer. Et puis voir l'installation des composteurs dans les écoles. Est-ce qu'on pourrait avoir la liste des écoles qui sont pourvues de composteur ou en attente d'en avoir un ? Pour une prochaine fois, il n'y a pas d'urgence. Voilà, merci.

Abdelkader Selmi :

A l'occasion de cette délibération, nous tenons à saluer la mise en place de ces conventions, qui sont, je pense, un outil essentiel pour aider un certain nombre d'associations et de personnes démunies. Mais je voulais aussi aborder la question de deux autres types d'établissements, qui dépendent, pour le premier de la Direction de l'Éducation et de la Petite Enfance, que sont les crèches municipales notamment et pour le CCAS, les EHPA et les EHPAD. A savoir qu'eux aussi, ils ont de la restauration. Est-ce qu'il est envisagé d'étendre ce dispositif aux Crèches municipales et aux EHPA et aux EHPAD ?

Josselin Edouard :

On va bien sûr donner un avis favorable à cette traduction locale de la loi Egalim. Néanmoins quelques questions un petit peu concrètes. On a compris qu'il y avait 3 associations. La Banque alimentaire qui rassemble elle-même une soixantaine d'associations. Comment ça fonctionne concrètement, il y a des secteurs qui sont définis ?

Sylvie Palomino :

Pour compléter effectivement, on travaille depuis un certain temps sur ces questions de développement durable avec les écoles, qui en plus l'inscrivent dans leur projet d'école, donc pratiquement toutes les écoles de la Croix-Rousse ont des questions de développement durable dans leur projet d'école. Par contre, par rapport à ce qui concerne plus particulièrement le compostage, c'est plus complexe dans une école que dans un collège, parce qu'on n'est pas dans la même organisation. On est en train effectivement d'y réfléchir et entre autres, on a eu une école qui dernièrement vient d'être nommée co-école – c'est l'école Commandant Arnaud. Donc on essaie d'accompagner et on va le faire à travers le projet éducatif de territoire, toutes les actions qui tournent autour du développement durable, particulièrement pour cette école, qui est effectivement en lien avec le collège Clément Marot, qui est très en avance sur l'arrondissement sur ces questions et qui a déjà son jardin, sa mare pédagogique, son compostage, et son tri sélectif, etc. On est en train de créer en fait une émulation sur l'arrondissement pour que se rencontrent toutes ces bonnes intentions, qui vous avez raison, sont importantes et sur lesquelles, on communique peut être pas suffisamment. Simplement pour vous dire qu'en lien avec Guy Corazzol, l' élu à l'éducation, on est en train de voir sur quelle école, on va plus particulièrement expérimenter. Il nous faut bien sûr des équipes, que ce soit pédagogiques ou municipales ou associatives quand le périscolaire est géré par une association d'éducation populaire où les adultes soient partants pour que les projets puissent effectivement être menés et nous y travaillons, nous y reviendrons. En ce qui concerne les crèches juste un petit mot : alors c'est différent puisqu'effectivement chaque crèche a son propre cuisinier ou cuisinière et il y a des initiatives qui se font en lien sur le territoire en fonction de la géographie effectivement et de la proximité, donc par exemple la crèche Chazière est en train de travailler en lien avec la ferme pédagogique, voilà c'est un exemple, mais il y en a d'autres sur l'arrondissement

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-620-30440- : RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DERCAMP

DELEGATION GENERALE AUX AFFAIRES SOCIALES,AUX SPORTS,A L'EDUCATION ET A L'ENFANCE

OBJET : Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Il s'agit d'une délibération récurrente que nous retrouvons chaque année en Conseil d'Arrondissement. La première concerne une subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 1 380 070 euros. Sur

notre arrondissement, sont concernés plus particulièrement les Restaurants du Cœur, la Péniche Accueil, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris, les Petits Frères des Pauvres, le Secours Populaire, Vestibus et Alinéa.

Etienne Tête :

Oui, simplement parce qu'effectivement, on aborde les questions de précarité et c'est normal, nous faisons un certain nombre d'interventions mais il faut se rendre compte aujourd'hui, qu'on n'est pas à la hauteur des enjeux et des besoins. Surtout qu'à l'échelle de l'histoire, la précarité ne cesse d'augmenter en France, malgré toutes les déclarations politiques et je crois que les dernières décisions du gouvernement, encore une fois contre les plus précaires, c'est-à-dire, les gens au chômage, pour un objectif de 3,5 milliards d'euros d'économies vont se faire sur les allocations qu'on reverse aux chômeurs. Notamment, le « retard », je ne sais pas si c'est la bonne expression, mais le « retard » à l'entrée dans le dispositif du chômage, puisqu'effectivement la règle des 4 mois va être transformée par une règle des 6 mois, les gens qui sont dans la précarité des emplois irréguliers vont être encore plus précarisés aujourd'hui. Donc je trouve qu'il y a un moment où il faut se poser les bonnes questions sur les enjeux économiques de la France et prendre de bonnes décisions. On ne peut être uniquement dans un système qui consiste à constater avec dépit ou/et compassion qu'il y a de la précarité, soutenir différents organismes Restos du Cœurs et autres et puis d'un autre côté prendre les dispositions politiques qui aboutissent à augmenter ce besoin. Alors rappelons-nous que Coluche espérait que son association les Restos du Cœur ne soit que transitoire. Rappelons-nous que l'Abbé Pierre espérait lui aussi que le mal logement ne soit que transitoire. Et en fait aujourd'hui les chiffres sont catastrophiques sur l'augmentation de la précarité.

Josselin Edouard:

M Etienne Tête, vous avez dit « à l'échelle de l'Histoire », quelle est votre échelle ? C'est quoi, c'est 50 ans, c'est 100 ans ?

Echelle de l'histoire c'est très large. Je pense que la précarité a reculé à l'échelle de l'histoire justement.

Etienne Tête :

Simplement pour répondre, je parle effectivement de la fin des 30 Glorieuses et la notion même de « nouveaux pauvres » est apparue en 1979, dans les documents officiels. Si je prends la référence de 1979 à nos jours, effectivement, nous sommes dans une augmentation croissante de ce qu'on a appelé le « nouveau pauvre ». Jusqu'en 79, la pauvreté a baissé en France ; à partir de 79, elle n'a jamais cessé d'augmenter. Maintenant si on regarde le problème de la malnutrition en France, on a de la malnutrition en France pratiquement jusqu'à Parmentier, c'est pour faire un peu simple et l'avènement de la pomme de terre a fait qu'une nouvelle croissance et une nouvelle possibilité d'alimentation en France qui montre que la population a commencé à vraiment croître en France à partir de l'avènement de la pomme de terre. C'est un peu schématique mais je pense que c'est vraiment... On ne va pas donner un cours de géographie sociale ici. Mais en tout cas, c'est depuis 79 pour moi.

David Kimelfeld :

Très bien, juste si vous êtes disponible monsieur Tête, lundi je vous invite à la Métropole, pour assister au débat sur le plan « lutte contre la pauvreté ». Vous verrez que des actions conjuguées de l'Etat, des Communes et de la Métropole dans le cadre d'un dispositif qui, pour le coup, je sais que ça va pas vous plaire, mais c'est la réalité, est impulsé par le gouvernement, j'y peux rien, c'est comme ça, va produire des effets. La deuxième chose c'est que je vous inviterai aussi à un débat sur le « logement d'abord », qui montrera aussi qu'un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en place pour montrer que tout n'est pas tout blanc, tout n'est pas tout noir et que les choses sont plus contrastées que ce que vous voulez bien indiquer en indiquant les dernières mesures autour du chômage. Et vous avez

raison, pour le coup, notamment sur les personnes au-dessous du seuil de pauvreté, dans cette Métropole, il y a un pourcentage de personnes en dessous du seuil de pauvreté qui est plus élevé que nationalement, ce qui est assez compréhensible d'ailleurs par le phénomène, y compris d'attractivité puisqu'on est, je crois à 15 ou 16% de personnes en dessous du seuil de pauvreté, ce qui nécessite bien évidemment des actions concrètes.

Etienne Tête :

Avis favorable, bien entendu.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-621-30453- : RAPPORTEUR : CHRISTOPHE DER CAMP

DELEGATION GENERALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, A L'EDUCATION ET A L'ENFANCE

OBJET : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Il s'agit d'une délibération également récurrente, qui concerne une subvention à des associations qui développent des actions auprès des personnes âgées, donc toujours dans la politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées développée par la Ville de Lyon. Dans le cadre de notre arrondissement sont soutenus l'association SMD, bien entendu, l'association UGFRL qui gère le restaurant Hénon. Alors la totalité de la subvention est pour la globalité des restaurants UGFRL bien sûr. Les Centres Sociaux de la Croix-Rousse dans le cadre d'un dispositif de lien intergénérationnel autour de différents repas, préparés par des jeunes pour des personnes âgées, Réseaux Santé dont la présidente est ici présente et que je salue, la Marmite Colbert qui elle est sur le premier arrondissement mais que je tiens également à saluer puisqu'elle accueille énormément de personnes âgées du 4^e arrondissement, l'association RTT et l'association Cart'à chanter. Je demande un avis favorable.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-622-30616- : RAPPORTEUR : VIRGINIE VARENNE

DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

OBJET : Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération "1 Marché, 1 Chef, 1 Recette"

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association « M ton Marché » pour une opération qui s'appelle « un marché, un chef, une recette ». Donc cette opération est reconduite pour la huitième année. Elle aura lieu du 17 au 22 septembre prochain. Sur les marchés Lyonnais, donc, des chefs proposeront des dégustations et des fiches de recettes mettant en avant les produits de saison. Une tombola sera organisée pour gagner des paniers garnis et cette année ils organisent deux battles qui auront lieu marché Augagneur et marché Saint-Antoine. Pour notre quartier, l'animation se tiendra sur le marché de la Croix-Rousse en lien avec l'association du marché de la Croix-Rousse. Le jeudi 19 septembre, le budget de l'évènement est de 16 502 euros. Celui de l'association a un budget annuel de 180 300 euros et donc il vous est proposé de voter la subvention de 10 000 euros pour cette opération.

Marie Agnès Cabot :

Mes chers collègues, bien sûr que nous voterons cette délibération parce qu'en tant que Croix-Roussienne, j'allais dire « antique », je suis très attachée à ce marché. Et avec Europe Ecologie, nous espérons que ce marché devienne encore plus local, bio, ouvert le soir. Un chef, une recette, c'est ce qu'on a lu dans la délibération, va permettre de redécouvrir également le bonheur du « slow food » domestique. Mais est-on vraiment obligés d'utiliser un vocabulaire guerrier ? Encore une « battle », pourquoi une « battle » ? « Battle », compétition, concurrence. Sur le fond de la délibération, tout va bien, c'est juste sur la forme : encore des mots d'un siècle passé qui veulent nous faire croire qu'il faut se battre pour survivre. Toujours contre, jamais avec. Alors que de tout temps, les sociétés humaines ont pratiqué l'entraide sous diverses formes. A l'heure des enjeux climatiques qui nous dépassent, seule cette entraide alliée à une prise de conscience pourra nous permettre de surmonter les épreuves à venir. Les mots ont un sens et le verbe est primordial : nos ressources sont limitées, nous le savons. Cette logique capitaliste de la compétition nous entraîne au chaos. Donc refusons tout ce qui va dans le sens de la destruction, de la disparition de l'être humain et même de façon symbolique. Opposons nous à un monde régi par la seule concurrence, la guerre, les battles pour retrouver un monde de coopération, d'association, de mutualisme. Les battles détruisent alors que l'entraide est un facteur d'évolution. Merci.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-623-30546- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION

OBJET : Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 21 au 22 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

Le premier rapport a trait à une manifestation qui se déroule maintenant traditionnellement au mois de septembre, à savoir la « Lyon Kayak » qui est une épreuve, une promenade pour certains, une épreuve pour d'autres. Elle est organisée sur deux jours. Donc cette année ce sera les 21 et 22 septembre. De nombreuses animations vont avoir lieu tout au long de ces deux jours au niveau de Confluence et le dimanche aura lieu une descente qui aujourd'hui devient, je pense, la plus grosse descente simultanée de bateaux en France et probablement en Europe. C'est juste impressionnant et je vous invite vraiment à aller au départ si vous ne voulez pas monter dans l'embarcation parce que vraiment, vous verrez c'est fantastique. Donc on propose d'accompagner cette manifestation d'une subvention d'un montant de 20 000 euros qui est identique au montant d'accompagnement de l'année dernière.

David Kimelfeld :

Vous voyez là ce n'est pas une Battle, c'est « tout le monde va dans le même sens ». Dans le sens du courant. On n'a pas le choix.

Etienne Tête :

Pas de micro.

David Kimelfeld :

On peut dire ça comme ça.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-624-30544- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION

OBJET Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17^e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

Ce rapport est également une belle manifestation du mois de Septembre. Alors, c'est les 17^{ème} fois consécutives qu'elle va avoir lieu. La « Lyon Free Bike ». Ça se déroulera les 7 et 8 septembre 2019. Il s'agit en fait de promenades, de courses, plus ou moins endurantes de VTT et de vélos qui sont encadrées par la Fédération Française de Cyclisme et, d'autre part, par l'association Lyon VTT. Cette manifestation aura lieu en partie à Gerland mais un petit peu partout dans la ville. Avec à Gerland, des animations qui seront également destinées aux plus jeunes, par exemple, un défi « j'enlève mes roulettes » avec des moniteurs diplômés. Puis également des manifestations autour du vélo « handi » et de l'assistance électrique, qui aujourd'hui offre de nouvelles possibilités aux personnes qui sont fragilisées par la vie. D'autre part, le dimanche : 4 parcours, un de 17km, un de 31km, un de 43km et un de 55 km qui nous guideront au travers les rues de Lyon et de la Métropole. Entre autres, on passera par le Grand Hôtel-Dieu, par le Parking des Célestins, par la colline de Fourvière et le Jardin de la Roseraie. Beaucoup de choses à faire. En tout cas on se propose à nouveau d'accompagner cette manifestation comme l'an dernier à hauteur de 28 000 euros.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-625-30478- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application

Ce rapport c'est un nouveau rapport que vous ne connaissez pas. J'en ai déjà parlé, il fait suite en fait à une délibération qu'on a prise en janvier dernier, qui est donc le dispositif « Trait d'Union ». Ce dispositif est un dispositif qui vient pour soutenir les associations sportives, les projets des associations sportives de la Ville à travers soit des subventions de fonctionnement, soit des fléchages pour un évènement. Sachant qu'il y a une commission qui a vocation à attribuer ces subventions qui est composée des 9 Adjoints d'arrondissement, de représentants du Lou Rugby, de l'OL, de FC ASVEL féminin, et de l'Office des Sports de Lyon. On examine de manière collégiale ces propositions de subventions. L'objectif est de soutenir des actions innovantes dans les domaines de la santé, de la mixité femme-homme, de l'insertion, de l'intégration des publics fragiles ou en situation de handicap, de l'adaptation des pratiques au besoin des seniors, de la formation des bénévoles et les arbitres, des actions de nature à renforcer le lien social dans les quartiers, des actions écoresponsables, des actions associant le sport et la culture. Il n'y a pas besoin d'émarger à tout, mais on demande quand même qu'il y ait des actions très significatives dans ce sens-là. Du coup l'Office des Sports du 4^{ème} a été conduit à demander une subvention en présentant son dispositif « Cerisaie en sport » qu'on organise conjointement depuis maintenant 5 ans. Il se trouve qu'effectivement, l'Office des Sports sera accompagné pour cette manifestation qui se déroulera le 29 juin prochain au Parc de la Cerisaie et qui mettra cette année en scène la notion d'équité femmes/hommes entre autres mais aussi les questions de sport et de santé avec la participation d'un certain nombre de services de soins des Hospices Civils de Lyon qui montreront aux personnes qu'on peut pratiquer du sport malgré quelques difficultés de santé ou qui montreront aussi que le sport parfois peut altérer la santé et qu'une bonne préparation physique est nécessaire mais aussi une bonne formation des éducateurs. Voilà la thématique de cette année puis évidemment tout ça se déroule au moment de la Coupe du Monde féminine à Lyon et il y aura des choses en lien avec cette manifestation. Donc proposition d'accompagnement qui est un double accompagnement : un accompagnement Ville de Lyon à hauteur de 3500 euros et un accompagnement de FC ASVEL féminin – Marie-Sophie Obama a déclaré avoir un vrai coup de cœur pour cette manifestation.

Pour la deuxième subvention, c'est une subvention qui est fléchée pour l'association des Canuts. C'est l'association des personnels de l'Hôpital de la Croix-Rousse mais qui en fait est une association sportive qui rassemble bien au-delà des personnels de l'Hôpital de la Croix-Rousse et qui pour sa section badminton, a organisé pour la première fois tout début juin – alors il y a un décalage dans le temps parce que la Commission s'est tenue en avril de mémoire et du coup, ça fait un petit décalage pour la présentation.

Mais cette manifestation qui est une manifestation de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail a rassemblé au moins 200 concurrents – en tout cas j'étais présent et c'était une belle manifestation qui s'est passée début juin et que l'on a proposé d'accompagner à hauteur de 3000 euros. Voilà, vous avez le détail pour les autres arrondissements dans la délibération.

Etienne Tête :

Deux remarques par rapport à ce dossier, surtout sur la présentation. Compte tenu que c'est un nouveau dispositif, donc on va être observateur dans un premier temps et voir si les choses fonctionnent bien. Et une remarque de forme : c'est dommage que n'apparaissent pas dans le tableau comme ça apparaît dans d'autres délibérations, la somme demandée et la somme arbitrée. Et comme il y a aussi parmi les critères de 50% du budget, on devrait avoir le budget de l'opération pour voir si l'ensemble des critères sont effectivement respectés. La deuxième remarque, et c'est peut être une erreur de ma part, je n'avais pas bien compris mais ce n'est pas bien clair sur les raisons : pourquoi certaines ont une subvention de la Ville ? Rien de soutien des Clubs pro, d'autres ont le soutien des Clubs pro mais rien de la Ville et certains c'est mixte. Comment se fait cet arbitrage ? Voilà des différences qui ne semblaient pas apparaître parce qu'on avait le sentiment que c'était une politique de co-financement qui allait se mettre en place et en fait à l'arrivée, c'est plus hétéroclite.

Josselin Edouard:

Juste une petite question qui finalement est un peu complémentaire à vos remarques. Combien il y a t'il en fait, je n'ai pas compris, d'organismes qui ont demandé d'accéder au dispositif à la Croix-Rousse ? Combien somme toute ont été retenus ?

Geoffroy Bertholle :

Alors pour vous répondre sur le financement, comment ça s'est organisé. Déjà c'était la première séance donc on découvrait tous qu'on allait travailler ensemble et dire qu'on allait retenir tel ou tel projet. Et, pour une fois, on n'était pas dans une logique d'affrontement d'arrondissement mais bien de sélection de projets. Les clubs sportifs, vous avez vu le montant d'accompagnement, ils avaient 45 000 euros : chaque club sportif, c'est ce qu'ils mettent en accompagnement. On avait proposé qu'effectivement il y ait des accompagnements significatifs de la part des clubs sportifs et c'était leur souhait en disant également « on voudrait mettre un focus parce que il y a une logique territoriale ou parce qu'on est particulièrement sensibles à une thématique sur ça et donc apporter aussi l'image du monde professionnel pour aider à la réussite de cet évènement ou au développement de cette association ». C'était le sens. Après, quand on arrivait au montant maximal demandé par l'association et que c'était complètement satisfait soit pour le Club Professionnel soit pour la Ville, on n'a pas recoupé parce que il y a eu des positionnements des uns et des autres en disant « bah oui on retient ». Ensuite, pour répondre à votre demande sur la non-satisfaction d'autres associations. Alors il y a une association à la Croix-Rousse qui n'a pas été satisfaite dans sa demande. En fait, c'était un projet qui était immature : elle va proposer de passer dans la deuxième session qui se déroulera début juillet et je pense que cette fois-ci, la maturité du projet devrait aboutir à ça et c'est moi qui ait proposé le retrait. On était tous d'accord sur le dossier, c'est-à-dire qu'il y a pas eu un vote contre. Il y a eu un retrait du dossier à mon initiative.

Josselin Edouard :

Ce qui serait intéressant, c'est pour ça que je disais que c'était une remarque complémentaire, c'est que dans la forme, on puisse pourquoi pas, avoir une indication systématique du nombre de dossiers déposés. Ce serait intéressant. Merci de votre écoute.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-626-30001- : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Les jardins éphémères", sise Maison des associations - 28 rue Denfert-Rochereau à Lyon 4e pour la mise à disposition d'un terrain communal situé Impasse Gord à Lyon 4e

Donc on va se réjouir de pouvoir inaugurer très prochainement le jardin partagé qui va se retrouver sur l'impasse Gord dans notre arrondissement. Donc sur un espace de 170 m² environ et qui va permettre à l'association des « Jardins éphémères » de pouvoir jardiner sereinement. Nous avons d'ailleurs fait des travaux, mis en état, refait la clôture, ramené du sable, des bacs et donc je vous invite à l'inauguration. Je vous demande de donner un avis favorable pour la signature de la convention.

David Kimerfeld :

Très beau jardin, j'y suis allé cet après-midi, très bien pensé. C'est la reconquête de l'impasse Gord qui commence. Sérieusement c'est très important parce qu'au-delà du fait qu'il y ait un jardin, c'est important sur ce lieu-là. Nous étions avec des riverains tout à l'heure pour un certain nombre de sujets et ils se réjouissaient qu'il y ait de nouveaux usages sur l'impasse Gord et notamment ce jardin.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-627-30572- : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

DIRECTION DES FINANCES

OBJET : Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 367 712,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en usufruit de 27 logements PLS située 61 à 73, rue Henri Gorjus à Lyon 4e

Oui je vais vous présenter mais je ne vais pas les relier, deux délibérations qui portent sur des garanties au logement social mais qui sont en fait très différentes. La deuxième est très classique, je serais beaucoup plus rapide. La première, je vous demande un petit moment d'attention parce qu'il s'agit d'une demande de garantie présentée par la SACVL pour du logement social, mais non pas pour acquérir, acheter, être propriétaire de logement social mais pour avoir une opération d'acquisition de l'usufruit. De quoi s'agit-il ? Il s'agit en fait d'une opération qu'on appelle parfois, un mot que je n'aime pas trop, de « démembrement » entre la propriété et l'utilisation. On a un acheteur qui acquiert un ensemble immobilier et qui ensuite, en sépare la propriété de l'utilisation, « l'usufruit ». La propriété continue à appartenir à une société privée mais l'utilisation est confiée à un bailleur social. Dans ce cas-là, c'est la SACVL. Ce bailleur social va ensuite louer classiquement à ses locataires. Bien sûr, lorsque ces opérations ont lieu, les locataires actuels restent en place, les loyers ne bougent pas et peuvent même baisser dans la mesure où on passe à du logement social et pour certains qui auraient des ressources, des revenus pas trop élevés, ça pourrait entraîner une baisse de loyer. C'est le cas dans cet exemple-là qui concerne 33 logements de la rue Gorjus, qui sont mis en vente par une foncière. La procédure qui vous est proposée,

que la SACVL veut faire, permet d'éviter une vente à la découpe des 33 logements qui auraient pu partir comme ça un à un puisque la foncière voulait s'en débarrasser. Je vous précise que bien sûr, dans ce cas-là, l'achat comme il se doit a été proposé aux locataires : aucun n'a souhaité acheter. Si vous le voulez, je vous demande encore un moment d'attention, on peut comparer un peu à ce qui s'est passé au 104 rue Hénon, il y a une dizaine d'années où il y avait, il y avait un point commun à ce que Grand Lyon d'habitat a acheté à ce moment-là, à une foncière qui s'appelait Gessina, un ensemble immobilier avec plusieurs dizaine de logements. Elle a rénové, fait ce qu'on appelle une acquisition-amélioration et après, elle en a fait du logement social en gardant les locataires qui étaient là et en modifiant les loyers, en prenant compte des ressources puisque ça devient du logement social. Donc c'est quelque chose d'un peu comparable, à la différence que dans le cas précédent, c'était un passage définitif au social tandis que là c'est un passage pour 15 ans. C'est quelque chose qui n'est pas définitif. Voilà, excusez-moi d'avoir été un peu compliqué mais il fallait vous donner ces éléments-là et puis vous inviter pour la suite à nous habituer à ces procédures de démembrement qui vont arriver de plus en plus probablement. En principe, notre Office Foncier Solidaire, je parle sous le contrôle du Président de la Métropole, devrait être créé par la Métropole en septembre. Cet office aura pour but justement de pratiquer le démembrement, c'est-à-dire de séparer le foncier et le bâtiment qui est construit au-dessus. L'OFS restera propriétaire de cet office foncier solidaire et louera ce foncier à un bailleur social qui veut faire un bâtiment, à un privé qui veut construire un immeuble et ensuite le vendre à des copropriétaires. Et donc les futurs copropriétaires privés ou le futur bailleur social qui va faire construire à cet endroit-là, ne sera pas propriétaire du sol. Il louera le sol à un prix bas et il doit construire le bâtiment, soit du social soit du privé et c'est évidemment une technique un peu nouvelle qui va se développer : on va avoir des gens qui seront propriétaires des murs, du bâti mais pas du sol. Ils paieront un loyer très bas pour la location du foncier. Alors le but de cette opération quand même un peu compliqué, c'est de faire baisser le prix du logement. Parce qu'aujourd'hui, ce qui augmente très rapidement, dans le temps, dans l'histoire, c'est le foncier. Le bâti, la construction, ça n'augmente pas tellement, la construction telle qu'on l'a fait. Le foncier augmente de manière très considérable. Le but de ces opérations-là, ça va être de faire baisser le prix du logement et c'est évidemment, je termine là-dessus, tout à fait en rapport avec notre conception de l'habitat, de la politique de l'habitat, je vous ai quand même déjà souvent dit qu'un des problèmes principaux en matière d'habitat, qui existait dans notre arrondissement, ce n'est pas le problème du logement social : on en aura fait 400 dans ce mandat. Et il y en a 3000 à la Croix-Rousse. On peut y accéder, enfin, on peut, c'est difficile parce que les gens qui y restent, y restent et n'en partent pas. Ce n'est pas évidemment non plus le problème des gens aisés qui achètent à n'importe quel prix et les prix montent beaucoup. Mais c'est plutôt ce qu'on appelle les « couches moyennes » qui ne peuvent plus vivre dans le 4^{ème} arrondissement, peut-être dans Lyon et peut être dans certaines Métropoles, si on regarde à Paris c'est la catastrophe. Non là, il y a effectivement un choix politique important et donc on sera amenés de temps en temps à avoir comme ça, des opérations un peu complexes où il y aura un démembrement entre la propriété, le sol et le bâti. Voilà, mais pour l'instant c'est une opération de ce type-là et ce qu'on vous demande dans la délibération, c'est de donner une garantie d'emprunt à la SACVL, comme on le fait classiquement pour d'autres opérations.

Abdelkader Selmi :

Monsieur Jean Truc, j'avais une première question par rapport à ce qui est mentionné dans la délibération. Il est évoqué que 20% de la surface habitable sera réservée à la Ville de Lyon, donc je voulais savoir un peu plus précisément ce que ça représentait en termes de 20%, en termes d'appartements. Et quelle sera l'utilité/l'usage de ces appartements, est-ce qu'ils seront destinés à des agents de la Ville ou mis à disposition d'associations éventuellement ? Et par rapport à votre présentation, vous avez évoqué 33 logements : alors que la délibération indique 27 logements, donc c'était pour savoir un peu où est le delta ? Merci.

Etienne Tête :

Oui, c'est les remarques de présentation du rapport qui suscitent un peu quelques réflexions complémentaires. Ma première réflexion c'est que les démembrements de

propriété ne sont pas nouveaux. Et en fait, on sait que c'est quelque chose qui se fait quand on est en période difficile sur le plan financier comme vous l'avez exprimé, ça permet de moins payer les terrains ou de payer toute la propriété puisqu'on en a que l'usufruit, quand c'est un problème soit de bail emphytéotique soit d'usufruit. Mais ces questions-là sont très anciennes et ont abouti à un problème qui est évident, c'est qu'au bout d'un moment, ça s'arrête. Donc on reporte sur les générations futures la problématique financière. L'argent ne se fabrique pas : le problème qu'on solutionne aujourd'hui se pose demain. C'est tellement ancien que c'était la problématique, rappelez-vous puisqu'on est à l'échelle de l'histoire. Des terrains des Hospices Civils de Lyon, donc on connaît bien ça à Lyon et des fameux accords Sudreau-Pradel car ils allaient mettre entre guillemets « un peu à la rue » un certain nombre d'habitants de la Ville de Lyon et tous ces fameux accords dits « Sudreau-Pradel ». Donc on voit bien que le problème, on le reporte à plus tard. La deuxième chose qui va probablement apparaître, alors je me trompe peut-être, mais c'est un pronostic, c'est que comme le gouvernement a séparé aujourd'hui l'ISF et a malheureusement abandonné l'ISF, donc je le rappelle, mais il l'a remplacé par l'IFI. Or le problème de l'IFI c'est que c'est l'usufruitier qui paye sur et non pas le nu propriétaire. Donc on va arriver de plus en plus à des démembrements pour échapper à l'IFI au lieu d'avoir une politique claire et moins complexe pour faire payer les grandes fortunes, on est toujours dans la complexité et les évitements qui fait que malheureusement, ils ne rapportent pas ce qu'ils devraient rapporter par rapport aux véritables grandes fortunes en France et d'autre part, on ouvre aux mieux organisés, les possibilités d'y échapper et probablement que derrière des démembrements aujourd'hui de façon plus organisée entre l'usufruitier et le nu propriétaire, on se prépare effectivement à échapper à l'IFI.

Josselin Edouard :

Non, moi je trouve le dispositif intéressant, il n'est pas nouveau mais il est toujours intéressant et l'objectif est tout à fait louable. En revanche, ma question c'est comment vous opérez ? Est-ce le cas, est-ce que c'est une hypothèse envisagée, lorsque l'opérateur est privé, vous plafonnez le prix du m², comment vous opérez pour qu'il n'y ait pas de report finalement de l'économie réalisée sur le foncier ? Est-ce que c'est ouvert aux opérateurs privés déjà ?

Jean Truc :

Bien sûr c'est accessible à un promoteur privé, c'est accessible à une coopérative d'habitat participatifs mais évidemment, il y a derrière, vous vous posez d'excellentes questions mais ça m'embête d'intervenir sur ça parce qu'en septembre, à la Métropole, il va y avoir un débat passionnant. Ne vous inquiétez, il y a des garde-fous, ce qu'on appelle des « baux solidaires » qui prévoient que ceux qui bénéficieront d'un achat à un prix plus bas, mettons 4000 au lieu de 6000 au m², ne pourront pas derrière faire de la spéculation foncière en revendant. Ce sera parfaitement contrôlé, bien entendu.

Monsieur Selmi a raison de me faire corriger parce qu'effectivement, je parlais de 33 logements parce que j'avais déjà parlé de cette opération auparavant et c'était 33 au départ qu'on m'avait donné, mais vous avez raison, en relisant bien c'est 27. Comment ça se passe ? La Ville, à chaque fois qu'elle fait une garantie d'emprunt, a en échange, droit à une « réservation ». Vous allez voir tout à l'heure sur les réservations plus classiques. La Ville donne une garantie d'emprunt de 15%, la Métropole donne le reste. Et ça donne à la Ville 3%, dans les opérations habituelles, 3% ce qui n'est pas beaucoup pour arriver à un logement mais de temps en temps, il arrive qu'un logement se libère et qu'il tombe dans ce quota de réservation. A ce moment-là, bien entendu, la Ville de Lyon, très très généralement nous l'accorde à nous arrondissement, et est-ce que vous avez des candidats dans l'arrondissement. C'est ce qu'on propose, c'est ainsi que ça va se passer. Sauf que là, comme c'est une opération différente, ça fait 20% des 27, que vous m'avez fait corriger en fait, vous faites vite le calcul.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-628-30563- : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

DIRECTION DES FINANCES

OBJET Garantie sollicitée à hauteur de 15% par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 335 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 18 logements (12 logements PLUS et 6 logements PLAI) située rue Aimé Boussange à Lyon 4e

Alors là c'est évidemment beaucoup plus classique, il s'agit donc d'une opération de construction d'un immeuble par Crédit Agricole Immobilier, rue Boussange, qui va comporter 72 logements. A chaque fois, comme on est en secteur de mixité sociale, il y a obligation pour le promoteur de revendre à un prix beaucoup plus bas à un bailleur social 25% des logements. Cette fois j'essaie de ne pas me tromper, n'est-ce pas Monsieur Selmi. C'est 18 logements qui vont être dans le social, 18 sur 72, 25%. Vous remarquez que parmi ces logements sociaux, il y en aura $\frac{2}{3}$, 12 qui seront PLUS et 6 en PLAI. Je vous rappelle que les PLAI c'est ceux qui ont les loyers les plus bas et qui sont réservés aux populations les plus modestes ou les plus précaires comme dirait Monsieur Tête. Il va y avoir, et en tout cas c'est systématique chez nous, il y a $\frac{1}{3}$ des logements qui sont PLAI, c'est la règle et $\frac{2}{3}$ en PLUS. Comme on le voyait évidemment, en échange de cette garantie, la Ville va avoir droit comme d'habitude à 3% des surfaces habitables et il s'agit donc de donner une garantie au bailleur social, qui va acheter la partie en VEFA comme on dit, « Vente en Etat Futur d'Achèvement ». Le bailleur va acheter à un prix évidemment plus bas et ce bailleur social, il se trouve que c'est l'Office Public de l'Habitat de l'Ain, Dynacité, qui travaille d'ailleurs sur ce projet, depuis 2 ou 3 ans depuis qu'on en parle, qui demande lui la garantie. Très classique, comme on a là très très souvent.

Josselin Edouard :

Monsieur Jean Truc, moi je ne sais pas ce que feront mes collègues ici mais je vais donner un avis défavorable. Non pas que je sois contre le logement social précisément dans ce secteur-là, je pense qu'on en a besoin, mais parce qu'historiquement, sur ce dossier, j'étais opposé à l'idée de le rendre à ce niveau de constructibilité. Je pense qu'on est dans une salle qui illustre le réchauffement climatique. On avait une vraie opportunité historique – c'est le cas de le dire, de planter des arbres et de verdifier cet îlot-là. Donc voilà, ce n'est pas contre la nature même de votre projet que vous nous soumettez, qui est tout à fait, une nouvelle fois louable mais c'est contre le fait de construire dans cet îlot.

Anne Mignotte :

Je vais faire une réflexion opposée mais bon. Je profite de cette délibération sur le logement, mais ça aurait pu être une autre délibération, pour dire qu'on se réjouit qu'il y ait le développement de logements sociaux à hauteur de 25% comme la loi l'oblige. Mais que comme le taux de logements sociaux sur le 4^e est au niveau de 14%, peut être que ça a un peu augmenté aujourd'hui mais enfin, ce n'est pas bien loin et que l'exigence est à 25%. Même si la Ville de Lyon est un peu plus haut, on considère qu'il faudrait qu'il y ait une mixité sociale dans tous les arrondissements et harmoniser ce taux en imposant dans le 4^e, un taux encore supérieur à 25%.

Jean Truc :

Bon, mais c'est impossible. Cela ne correspond en rien à la réalité de la Ville de Lyon. Dans la Ville de Lyon, il y a des quartiers où il y a 60,70% de logement social, c'est trop. Mermoz, La Duchère : dans ces quartiers-là, on essaie de les réduire. C'est trop, ils sont trop élevés. Puis il y a des quartiers où les taux sont très faibles, pour différentes raisons mais en particulier aussi parce que ce sont des quartiers complètement construits. Si on voulait dans le 4^e arrondissement atteindre les 25%, il faudrait faire des centaines et des centaines de logements sociaux et que ça. Bon comme c'est à peu près impossible et surtout très déséquilibré, on ne fait pas cela. Ce qui compte c'est la commune de Lyon, examinée au niveau de la commune. Le niveau de la commune de Lyon doit atteindre les 25%. Elle les atteindra assez rapidement. Avec des quartiers où ce sera 60, des quartiers où c'est à 12, 13,14. Je précise qu'on était à 14 mais on est maintenant à 16% parce qu'on a construit, on

a créé 400 logements sociaux entre 2014 et ceux qui vont se terminer d'ici 2020. Il y a une progression mais c'est impossible. Je vois bien l'idée qu'est de dire « il faut 25% partout » mais sinon après vous allez me dire « mais pourquoi s'arrêter aux limites de l'arrondissement ? ». Ce sont des limites, bon, comme ça qui sont dues au poids de l'histoire. Mais on peut redire qu'il faudrait aussi 25% de logement social dans tous les secteurs du 4^e arrondissement. Or il y a des secteurs où on est à 100%. Donc on vous proposera bientôt des projets qui permettront de rééquilibrer l'habitat et puis il y a des secteurs où on a très très peu de logement social dans certains endroits du quartier Canut. Simplement parce qu'il n'y a pas beaucoup la place pour construire. Et on en construit quand même grâce au VEFA ou parfois grâce, excusez-moi, grâce au secteur de mixité sociale, le promoteur privé dans sa construction doit laisser 25% de logement social.

Parfois c'est 100%, il y a une opération rue Gigodot qui se fait, dans l'impasse Gigodot. Il y va y avoir 11 logements sociaux, 11 sur 11, 100%, quand c'est possible. Ce n'est pas souvent possible. Donc il y a ce rééquilibrage qui se fait. Il faut vraiment pour arriver à être sérieux sur ce sujet, à l'apprécier sur l'ensemble de la ville, voilà.

20h10 sortie de Mme Dounia Besson

Rapport adopté à la majorité

Josselin Edouard s'abstient

4-19-629-MA4- : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

MAIRIE DU 4^{EME} ARRONDISSEMENT

OBJET Exercice 2019 Décision Modificative n° 1

Ce sera beaucoup plus rapide et beaucoup plus simple. Nous avons voté, il y a peu de temps le compte administratif 2018. Comme d'habitude, heureusement d'ailleurs, les recettes étaient supérieures aux dépenses, il y avait donc un excédent de 56 121,65 euros comme il vous est indiqué dans la délibération. Il s'agit tout simplement de ventiler cette recette à travers différents services, les crèches, l'état-civil, les événements, les sports, etc. Donc vous retrouvez la liste de cette répartition qui nous est restée donc du compte administratif qu'on a voté récemment. Voilà.

Rapport adopté à la majorité

Emmanuel Hamelin, Marie Guyon et Josselin Edouard s'abstiennent

4-19-630-30685- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET Approbation d'une convention relative à la mise à disposition d'un espace de restauration du Centre Social Pernon (Lyon 4e), pour les enfants des écoles publiques du 1er degré, Jean de la Fontaine élémentaire et maternelle (Lyon 4e)

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, alors quelques éléments pour vous expliquer cette délibération. Nous avons travaillé très en lien avec les écoles de notre arrondissement, particulièrement sur la question forte de la fréquentation de nos restaurants scolaires. En effet, ce service facultatif que la Ville, propose aux familles a beaucoup de succès, est en forte augmentation et particulièrement dans certaines écoles, particulièrement sur les écoles Jean de la Fontaine, maternelle et élémentaire. Nous avons beaucoup échangé avec les partenaires de l'école : équipe enseignante, périscolaire puisque c'est le Centre Social et les représentants. Et nous avons porté dernièrement, au dernier conseil municipal, la nécessité

l'augmentation de ce restaurant scolaire au prochain mandat. Pour cette rentrée, nous avons travaillé avec les différents partenaires une solution. Nous avons voulu éviter une délocalisation, éloignée des enfants de l'école. Nous avons donc opté avec le partenaire privilégié qu'est le Centre Social Pernon pour un accueil délocalisé dans le Centre Social qui est vraiment à proximité des enfants de maternelle, élémentaire, d'une partie des enfants. Donc je vous propose l'approbation d'une convention qui est relative à la mise à disposition d'un espace de restaurant scolaire au Centre Social Pernon pour des enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire Jean de la Fontaine pour permettre un meilleur confort d'accueil de ces enfants. Ils seront de 30 à 60 enfants en fonction des besoins et ce, dès la rentrée, donc dès le 2 septembre.

Marie-Agnès Cabot :

Merci. Promis, je ne vous parlerai ni de bio, ni de local, ni de menu végétarien sur cette délibération. C'est juste l'occasion rêvée de pouvoir piétonner toute cette partie-là : la rue Danguon, la place Picard, etc... Donc je suis tout à fait pour continuer dans cette voie-là, voilà. Merci

Abdelkader Selmi :

Si je ne m'abuse, lors du dernier Conseil d'Arrondissement, on avait évoqué en question de l'arrondissement pour le Conseil Municipal la question des travaux de l'école Jean de La Fontaine, du coup je suppose qu'il y a une réponse du conseil municipal que je n'ai pas eu l'occasion de consulter. Peut-on avoir – puisque du coup ceci est une réponse à court terme je suppose. Qu'est-ce qui est prévu sur le long terme pour l'accueil des enfants ? Est-ce qu'il y a une première réponse qui a été donnée par Monsieur le Maire de la Ville et le Conseil Municipal ?

Marie Guyon :

Une observation. Donc en fait, combien d'enfants sont délocalisés et combien de restaurants scolaires sont aujourd'hui saturés ? Sur le 4^e arrondissement, est-ce qu'il n'y a que Camille Flammarion enfin, que Jean de la Fontaine ? Les autres, je dirais, établissements scolaires, donc de l'arrondissement, est-ce que ça fonctionne bien ou ? Grâce, je dirais, au succès scolaire. Est-ce qu'il ne faut pas anticiper après un problème de cantines ? Parce que ça va être un vrai problème ça. Puis au niveau même sécurité. Bon a vu l'expérience qui s'est très bien passée entre l'école des Entrepôts et je dirais les Petits Canuts, qui après sont passés à l'école Saint-Denis pour la cantine, vous vous souvenez c'est l'année dernière. Mais là, il va vraiment falloir anticiper, préparer tout ça je pense. Peut être le prochain mandat.

David Kimerfeld :

Je passerai la parole à Madame Palomino pour l'état un peu des écoles et tout ça, quelques mots sur la réponse qui nous a été faite par le Maire de Lyon lors du Conseil Municipal précédent sur cette question-là. Je résume en quelques mots : il a été acté que la ville s'engageait à rénover sur le prochain mandat et créer plutôt un restaurant scolaire qui regrouperait la restauration scolaire, école élémentaire et école maternelle et à engager de la même façon sur le prochain mandat, l'accessibilité puisqu'il y a aussi un sujet d'accessibilité. Donc à partir de là, ce qui est plutôt une très bonne nouvelle pour cette école, nous avons écrit au maire de Lyon, d'abord pour le remercier de sa réponse et lui dire que c'était une bonne nouvelle, mais qu'il fallait qu'on puisse, pour des raisons évidentes et des questions pratiques, au moment où on allait envisager la création de ce restaurant scolaire et l'accessibilité, qu'on envisage l'étude globale de l'école. C'est-à-dire qu'en clair, on ne fasse pas sur le prochain mandat, la rénovation du restaurant scolaire et de l'accessibilité et qu'on soit obligés finalement quelque part, quelques années après, de repenser l'ensemble de l'école en dehors de ces grandes rénovations. Donc on a réécrit au Maire de Lyon, on a échangé au conseil d'école, qui était il y a une dizaine de jours avec les parents d'élèves et les équipes enseignantes pour le 11 juin, pour se mettre d'accord pour adresser une nouvelle demande au Maire en lui disant « ok, ça c'est très bien, très bonne nouvelle, mais lançons avant la fin de ce mandat, l'étude plus globale ». A l'intérieur de cette

étude globale, il y aura d'abord en priorité puisque vous l'avez annoncé, la rénovation du restaurant scolaire, son agrandissement, sa mise aux normes et la capacité d'accueil y compris pour les enfants de l'école maternelle et l'accessibilité puisque je rappelle qu'il y a pas d'accessibilité notamment pour les enfants à mobilité réduite. Sur cette école, il n'y a pas d'ascenseur pour l'instant. Mais lançons l'étude plus globale pour que derrière, on puisse engager aussi notamment le rapprochement de l'école maternelle par exemple, puisque je rappelle qu'elle est sur deux sites. Sur l'état, peut-être, plus global des écoles, plutôt que des restaurations.

Sylvie Palomino :

Bon voilà, sur effectivement les différents restaurants scolaires de l'arrondissement, nous sommes l'arrondissement où le pourcentage d'enfants par école qui mange à la cantine est le plus élevé par rapport à l'ensemble des arrondissements. Donc on dépasse les 90% : 92 à 93% des enfants, c'est énorme. On était il y a quelques années à 70%, ce qui explique effectivement les problématiques dans lesquelles nous nous retrouvons. Alors on essaie d'adapter en fonction des écoles pour trouver des solutions, donc comme vous l'avez rappelé, effectivement, nous avons signé à la demande de parents d'élèves une convention avec l'école Saint Denis pour effectivement la maternelle des Petits Canut, qui peut aller jusqu'à une vingtaine d'enfants, 20 à 30 enfants. C'est effectivement pris en fonction des besoins. Sur l'école Commandant Arnaud, les parents d'élèves n'ont pas voulu être sur cette solution, donc on est sur une délocalisation sur l'école des Entrepôts d'une vingtaine d'enfants. Donc là, effectivement, il y a une étude aussi qui va être menée par la Ville pour trouver une solution. On est effectivement là aussi dans des prospectives. Pour l'école Lapierre, il y a une petite délocalisation sur place dans son élémentaire sur la maternelle. Donc là, c'est pareil, il faut traverser la rue mais c'est juste en face. Donc là, on peut le gérer. Pour les autres écoles, pour l'instant, voilà, on a réaménagé un certain nombre de restaurants pour pouvoir mieux accueillir les enfants et que les personnels puissent mieux travailler pour servir les enfants. Nous avons pour l'instant trouvé des solutions sur les autres écoles.

Marie Guyon :

Donc juste une observation. Ce qu'on avait réussi à soulager entre les Petits Canuts et Entrepôts, finalement maintenant c'est Commandant Arnaud-Entrepôts. Donc en fait, de la pollution, de la fatigue pour les enfants etc. puisque les enfants de Commandant Arnaud vont jusqu'à Entrepôts.

Sylvie Palomino :

C'est effectivement un accompagnement en bus. Pour l'instant, je suis allée manger, pour vous rassurer, je suis allée déjeuner avec les enfants et j'ai pu voir en fait, comment c'était organisé. Ce sont des enfants de l'élémentaire, pas de la maternelle, voilà je ne l'ai pas précisé, vous avez raison. Et ce sont des enfants qui sont volontaires pour y aller. On prévient les familles et ça se passe relativement bien et dans le calme. Voilà.

20h30 retour de Mme Dounia Besson

Rapport adopté à l'unanimité

Questions diverses

Josselin Edouard :

Monsieur le Maire, on a échangé juste avant le conseil sur l'abattage d'arbres sur le Clos Jouve dans le cadre des travaux. Et je veux dire, en dépit d'un engagement qui a été pris a priori pendant la concertation... Alors c'est l'occasion aussi peut être qu'on fasse un point sur le chantier. Qu'en est-il exactement ? Est-ce que c'est le cas ?

David Kimerfeld :

D'abord je pense qu'ici personne autour de la table n'a acté le fait de couper des arbres, sauf à avoir une grosse cheminée, se dire qu'on va faire du petit bois mais enfin ça n'a aucun intérêt, c'est-à-dire que si des arbres sont coupés, c'est parce qu'il était nécessaire de le faire tout simplement. Et ce qu'il a été dit dans la concertation, au moment où la concertation s'est clôturée, le diagnostic n'était pas déterminé sur les arbres. On avait dit que bien évidemment, si le diagnostic était défavorable, il faudrait couper les arbres, s'il était favorable, on laissait les arbres. Ce diagnostic a été défavorable et c'est pour ça qu'on a coupé les arbres et il y aura à terme plus de végétation – ce ne sera pas difficile d'ailleurs, sur le Clos Jouve qui, comment dire, n'en avait pas initialement. Je pense peut être, enfin pas peut être, on fera ça à la rentrée puisque les travaux avancent mais là c'est difficile de se rendre compte exactement des choses même s'il y a une signalétique avec une photo du projet qui est assez fidèle à ce que ce sera à terme. Mais ce que je proposerai c'est peut-être qu'à la rentrée, on fasse, notamment avec les gens que nous avons concerté, mais plus largement, un point d'étape en septembre sur l'avancée des travaux. On a fait quelques réunions de chantier avec quelques riverains, mais là c'était plus du pratico-pratique pour régler un certain nombre de difficultés qui sont inhérentes à la circulation, au stationnement, aux horaires, enfin bon, des tas des choses qui sont inhérentes au chantier. Mais on fera un point d'étape où on représentera, puisque vous m'avez fait la remarque en me disant « mais on se rappelle pas » ou « on ne voit pas bien au final ce que ça va donner », donc on refera un point en septembre et ce sera plus parlant puisqu'on aura déjà bien avancé sur les travaux. C'est vrai qu'aujourd'hui, difficile, enfin là je viens d'y passer, à s'imaginer ce que ce sera après. Bon mais c'est normal, c'est des travaux donc c'est impressionnant la terre qui est excavée au moment où je parle. Voilà, écoutez, je crois que nous avons terminé, donc je vous souhaite une belle soirée, merci beaucoup.